

Déclaration des effets personnels et bagages non accompagnés

Veuillez remplir ce formulaire de déclaration et le remettre à un agent des douanes.
Si vous êtes accompagné(e) des membres de la famille,
il suffit de déposer un formulaire pour tous.

N° de vol		Point d'embarquement	
Date d'arrivée	JJ MM AAAA ____ / ____ / ____ /		
Nom et prénom(s)	NOM _____ PRENOMS _____		
Adresse (Domicile à Madagascar)	_____ _____		
Contact	Tel : _____		
Nationalité	Profession		
_____	_____		
Date de naissance	JJ MM AAAA ____ / ____ / ____ /		
N° Passeport	_____		

(Veuillez cocher les cases ci-dessous qui vous concernent)

Apportez-vous des marchandises prohibées? MARCHANDISES PROHIBÉES ABSOLUES <ul style="list-style-type: none"> Drogues et matières stupéfiants Ouvrage à caractères pornographique Articles contrefaits ou piratés 	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Apportez-vous des marchandises prohibées relatives? MARCHANDISES PROHIBÉES RELATIVES <ul style="list-style-type: none"> Armes et munitions (besoin de l'autorisation provenant du Ministère de la Défense) Boisson alcoolisées (02 litres par passager) Tabac par exemple les cigarettes Bijoux poïçonnés en or, pierres précieuses et autres bijoux Animaux domestiques et végétaux ou produits végétaux Médicament en dehors d'usage personnel 	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Y-a-t-il des marchandises (Que ce soit des bagages accompagnés ou des bagages de fret) à déclarer ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Avez-vous des marchandises en admission temporaire ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Pour les voyageurs non-résidents, y a-t-il des devises à déclarer ? Les voyageurs non résidents prévoyant de réexporter les devises dont ils sont porteurs et qu'ils n'auront pas utilisé doivent satisfaire à l'obligation de déclaration auprès des services des douanes à l'arrivée. La déclaration doit être conservée et présentée aux Services des Douanes à la sortie du territoire. Le montant à réexporter ne doit pas dépasser le seuil de 10.000 euros ou son équivalent en d'autres devises	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Avez-vous des bagages envoyés séparément par la poste, etc. ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Articles à usage strictement personnel et non commercial		Quantité admise en franchise de droits et taxes	Remarques
Boissons alcooliques ou alcoolisées		2 litres	(pour les voyageurs + de 18 ans)
Vins		2 bouteilles	
Tabacs	Cigarettes	200 tiges	s'il y a plus d'un type de tabac, le droit total est de 250 grammes (pour les voyageurs + de 18 ans)
	Cigarillos	100 tiges	
	Cigares	50 tiges	
	Tabacs à fumer	250 grammes	
Parfums & eaux de toilettes	Parfums et/ou Eaux de toilette	2 x 100 ml	
Autres articles neufs à usage strictement personnel et non commercial	dont la valeur totale n'excède pas 1000 euros ou équivalent* (appliquée à toutes marchandises offertes et/ou achetées à l'étranger)		



Le voyageur a droit à 01 ordinateur portable, 01 tablette, 02 téléphones portables. Pas de franchise si le passager a voyagé plus de 2 fois en un mois



ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LA CORRUPTION

**POUR VOS DOLÉANCES ET RÉCLAMATIONS
SUR LE CONTRÔLE DE VOS BAGAGES:
EN CAS D'ABUS, DE CORRUPTION ETC...**

assistance@douane.mg
numéro vert 360

**TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION**

